

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

14 octobre 2021

Date d'affichage :

14 octobre 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 02/11/2021

Reçu en préfecture le 02/11/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20211021-78_2021-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absent et représenté : Claude GUET a donné pouvoir à Rodolphe PAPET

Absent : Monique JANIK

Josiane ARNOUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°78/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire explique :

Par délibérations n°39/2018 du 11/04/2018 et n°025/2019 du 28/03/2019 il a été décidé d'augmenter le temps de travail des deux agents de la médiathèque afin d'élargir les horaires d'ouverture et de proposer de nouvelles activités. Ainsi, l'une est passée de 8h00 à 28h00 hebdomadaire, et l'autre de 3h00 à 17h30.

La Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a accompagné la commune en lui accordant une aide de 80% des heures développées pour une période de 5 ans.

Il convient de renouveler la demande pour l'année 2021, quatrième année.

Le conseil municipal délibère et décide :

- **D'approuver** l'exposé du Maire
- **D'autoriser** le Maire à solliciter la DRAC pour l'obtention d'une participation à l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, à hauteur de 80% des heures développées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

02 NOV. 2021

